

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2017- 379

MB/NG

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, session 2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu le décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu les arrêtés n° 2016-144 du 26 mai 2016 et n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, directrice générale, et Martine BARBEROUX, directrice des concours,
Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,
Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

ARRETE

Article 1 : L'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe est ouvert à compter du **9 janvier 2018**, pour le ressort géographique des centres de gestion de l'inter région Ile-de-France/Centre-Val de Loire.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le **7 février 2018**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du **9 janvier 2018 au 7 février 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **15 février 2018**.

Article 5 : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **24 mai 2018** au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard – 93500 PANTIN.

Article 6 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte et consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne, du centre de gestion de la Seine-et-Marne, des centres de gestion de la région Centre-Val de Loire sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 9 novembre 2018

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20171109-2017-379-AR
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017